

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 4 juin 2020**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 27
Votants : 27

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 4 juin 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du Maire, Mme GAUQUELIN Françoise, en date du 29 mai 2020, réuni exceptionnellement en salle des fêtes en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire

Étaient présents : Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, M. BUGNET Jean Marc, Mme ROTHEA Céline, M. LEVEQUE Guillaume, Mme CHAPUS Josiane, M. GILLE Martial, Mme JOUBERT Marie-Josèphe, M. CASTELLANO Michel, Mme GERVAIS Annie, M. SOTTET Jean Dominique, Mme ROGNARD Evelyne, Mme BOULIEU Anne Marie, Mme FAVETTA Evelyne, M. PUYJALINET Eric, M. GAUFRETEAU Philippe, M. CANAL Roberto, Mme DEVAUX Carole, Mme BARRAULT Claire, M. THEVENARD Stéphane, Mme LAZE Gaëlle, Mme LE FLEM Céline, M. FOURNIER MOTTET Benoit, Mme DENIS Pascale, M. SOLARI Charles, M. GIRARDOT Clément, MME BRET VITTOZ Monique, DELAFOSSE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : M. BUGNET Jean-Marc

Tampon visa de la
Préfecture

N°44-2020 – Désignation des représentants de la commune auprès de la mission locale Rhône sud (MIFIVA)

Rapporteur : Madame le Maire

Vu les statuts de la mission locale Rhône sud (MIFIVA - Mission Intercommunale pour la Formation Professionnelle et l'Insertion des jeunes dans la Vie Active)

Mme le Maire rappelle que la MIFIVA est une association loi 1901 qui a une délégation de mission de service public pour accompagner dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale les jeunes entre 16 et 25 ans.

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la commune au sein de la MIFIVA,

Mme le Maire procède à un appel à candidatures. Sont candidates :

Au poste de titulaire :

- Mme Josiane CHAPUS

Au poste de suppléant

- Mme Gaëlle LAZE

Le Conseil municipal, après avoir décidé de procéder à cette désignation sous forme de scrutin public (délibération n°25-2020), décide, à l'unanimité, par 27 voix :

- **DE DESIGNER**, en qualité de représentante titulaire : Mme Josiane CHAPUS, en qualité de représentante suppléante : Mme Gaëlle LAZE

- **Notification de la présente délibération sera faite auprès de la MIFIVA**

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits

Suivent au registre les signatures des membres présents
Extrait certifié conforme

Le Maire,

Françoise GAUQUELIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 8 juin 2020

Et publication 9 juin 2020

Le Maire

Françoise GAUQUELIN

